

REGLEMENTATION

Norme AFNOR / CEN (NF EN 13188-octobre 2000)

Vinaigre

Produit fabriqué à partir de liquides d'origine agricole

Définitions, prescriptions, marquage

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 20 septembre 2000 pour prendre effet le 20 octobre 2000.

Correspondance

La Norme européenne EN 13188:2000 a le statut d'une norme française.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite dans une autre langue par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Secrétariat Central : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles

Analyse

Le présent document décrit les caractéristiques et les spécifications du vinaigre fabriqué à partir de liquides d'origine agricole. Ce document précise, d'une part, la définition du vinaigre, la prescription des matières premières, les ingrédients et les additifs, les substances interdites, la teneur en acide total et en alcool résiduel et, d'autre part, les mentions du marquage.